



CONTENU DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- 1.1 Le cadre juridique
- 1.2 Élaboration, révision, liste de diffusion et exercice du PCS
- La délibération PCS - Lancement du projet
- 1.2.1 L'arrêté

2 L'ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

- 2.1 L'activation du PCS en cas de survenance d'un événement de sécurité civile : modalités d'activation du plan, schéma d'alerte, organisation de l'alerte et message à la population.....
- 2.2 La cellule communale de crise : localisation, composition et fiches actions
- 2.3 Fiches réflexes du circuit d'alerte des risques majeurs :

3 LES INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION

- 3.1 Population permanente : liste des personnes fragiles et plan des maisons isolées de la commune
- 3.2 Population saisonnière et activités ponctuelles
- Résidences secondaires et logements occasionnels
- Tableau des manifestations culturelles et sportives

4 LES MOYENS RECENSÉS

- 4.1 Les moyens d'alerte de communication internes ou externes de la population
- Moyens internes de communication : ensemble mobile d'alerte, site internet, système d'appel automatisé, autres moyens
- Moyens externes de communication : sirènes du RNA, sirènes industrielles et radio et télévision
- 4.2 Capacité d'hébergement d'urgence ou intermédiaire
- 4.3 Ravitaillement : cuisine centrale, listes des centres commerciaux et restaurants
- 4.4 Structures d'accueil communal : petite enfance, établissements scolaires, collèges et lycées, accueil collectifs de loisirs, lieux publics de loisirs, accueil des personnes fragilisées, chapelles ardentes organisées par les PF
- Les 14 établissements scolaires possèdent leur PPMS
- 4.5 Équipements municipaux : automobiles, techniques, informatiques et téléphoniques
- 4.6 Approvisionnement et distribution des stocks d'Iodure de potassium 65 mg comprimés
- 4.7 Annuaire de crise : listes et coordonnées des personnes et des diverses structures d'urgence ..
- 4.8 Annuaire médical

5 LES DOCUMENTS UTILES (à compléter pendant la gestion de crise)

- 5.1 Main courante
- 5.2 Arrêtés municipaux : de sécurité, interdiction de circuler sur une voie et de réquisition
- 5.3 Fiches techniques du plan communal de secours : reconnaissance technique, demande d'assistance, lieux publics accueillant des enfants,
- lieux publics : institutionnels, espace aquatique, artisans, commerçants et entreprises
- 5.4 Listes : des circuits d'alerte, des personnes sans moyens de locomotion, des personnes à mobilité réduite et des maisons isolées de la commune